



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Délibération n° 03

Date de convocation
12.05.2023

Date d'affichage
17.05.2023

Nombre de
Conseillers

en exercice : 35

présents : 28

votants : 34

Objet : Convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement Départemental (FSL) pour favoriser les aides en faveur des Combs-la-Villais

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – M. Y. LERAY par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 26/05/2023

ID : 077-217701226-20230522-DEL_22MAI23__3-DE

Monsieur Jean-Michel GUILBOT a été élu secrétaire de séance.

Madame Murielle GOTIN, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention présentée par le Département de Seine-et-Marne ayant pour objet de définir les modalités de financement et de gestion du F.S.L (fonds de solidarité logement) qui intervient en direction des familles Combs-la-Villaises en difficultés sous la forme d'aides financières individuelles pour leur accès ou leur maintien dans le logement, tant dans le parc privé que public.

Ce fonds intervient également pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides.

L'assemblée départementale a décidé de fixer la contribution des communes adhérentes à 0.30 € par habitant (taux inchangé depuis 2013), sur la base de la population légale totale de 2020 soit :

21 801 habitants x 0.30 € = 6 540 €

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement Départemental (FSL).

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'avis de la commission Prévention, Épanouissement Éducatif, Social et Citoyen

CONSIDÉRANT que la commune souhaite poursuivre son adhésion au FSL afin d'aider les ménages en difficulté à leur accès ou à leur maintien dans le logement dans le parc privé ou social de la commune,

CONSIDÉRANT qu'il convient donc de reconduire le partenariat de la commune avec le Département de Seine et Marne,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) ci-annexée avec le Département de Seine et Marne pour l'année 2023.

DIT que le montant de la participation financière de la commune s'élève à 6 540 € soit 0.30 euros par habitant.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 22 mai 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Jean-Michel GUILBOT

Pour : 34
Contre : -
Abstention : -

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 26/05/2023

ID : 077-217701226-20230522-DEL_22MAI23__3-DE